

CGV-191207

PRINCIPES DIRECTEURS DU BUDGET 2020-2021

Tiré à part
Réunion du Comité de finance
CFI-191113

R : 03-CFI-191113

« Que le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption des principes directeurs du budget de l'année financière 2020-2021. »

Vote : unanime

Proposition au Conseil des gouverneurs

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les principes directeurs du budget de l'année financière 2020-2021. »

UNIVERSITÉ DE MONCTON
PRINCIPES DIRECTEURS DU BUDGET
ANNÉE FINANCIÈRE 2020-2021

La direction de l'Université de Moncton, dans la préparation des budgets de fonctionnement des trois (3) campus pour l'année financière 2020-2021, doit respecter l'objectif d'équilibre budgétaire dans ses opérations régulières afin d'assurer la pérennité financière de l'Université. En tenant compte de ses contraintes financières, l'Université devra assurer un équilibre judicieux entre ses activités et ses sources de revenus en respectant les principes suivants :

1. Prioriser la qualité de l'enseignement et le maintien d'une activité de recherche-développement-crétion-innovation dans les domaines stratégiques pour le développement de l'Université.
2. Fournir une expérience étudiante de haut niveau en priorisant les services d'appui aux étudiantes et étudiants.
3. Assurer l'accès aux études universitaires en maintenant des droits de scolarité compétitifs et un programme d'aide financière pour les étudiantes et étudiants en besoin.